

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6987**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Graphiste concepteur-Directeur artistique

Nouvel intitulé : Directeur artistique en art graphique et design numérique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole Supérieure d'Arts Graphiques et d'Architecture Intérieure (ESAG Penninghen)

Directeur de l'ESAG

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132g Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Graphiste concepteur- Directeur artistique assure la conception et la réalisation dans les différents champs des arts appliqués : communication visuelle, publicité, image imprimée, photographie, illustration, internet, animation, typographie, image de marque, packaging, cinéma, vidéo.

Le Graphiste Concepteur-Directeur artistique maîtrise :

1. La CONCEPTION

- Analyse et réponse à une commande tenant compte de tous les paramètres liés à la communication et l'environnement et impliquant l'élaboration de propositions intégrant la prise en compte des supports et la mise en place de méthodologie de travail.

2. La DIRECTION ARTISTIQUE

- Participation à la gestion de la maîtrise d'ouvrage en tant que conception, suivi de maîtrise d'œuvre, direction de création, direction artistique et animation d'une équipe technique.

3. Dans ses activités de REALISATION

- Suivi de la production utilisant aussi bien les techniques traditionnelles (photo, maquette) que les nouvelles technologies informatiques et numériques (retouche d'images, 3D, langage html, animation, palette graphique et logiciels d'édition)ainsi que leur mode de stockage, sauvegarde, transmission, compatibilité.

4. VEILLE CULTURELLE

- Veille technique, documentaire, socio-styles et tendances.

Les capacités attestées sont :

1. Pour la CONCEPTION

1.1. Rédiger un programme

1.2. Analyser un projet et effectuer des recherches (références conceptuelles, références contextuelles)

1.3. Mettre en forme des concepts sous forme d'argumentaire, de stratégie.

1.4. Présenter le projet auprès de clients

1.5.Transmettre son projet dans la chaîne graphique : maquette, lay-out, story-board, descriptif, cahier des charges, planning.

1.6. Rédiger les pièces écrites nécessaires aux appels d'offres et marchés.

2. Pour la DIRECTION ARTISTIQUE

Maîtriser le dessin et les techniques d'expression artistique afin de réaliser des propositions sur supports traditionnels ou numériques.

2.1. Communication orale

Capacité à présenter un projet de création : analyse du programme, mise en évidence des recherches, analyse du contexte, argumentation du projet et conceptualisation des idées.

2.2. Anglais (niveau intermédiaire) Capacités comme 2.1

2.3. Communication visuelle

Capacité à exprimer un projet de création : mise en page, textes, rough, story-board, concept-board, dessins, croquis, illustrations, photographies, représentation 3D et maquettes à l'échelle.

2.4. Pratique des outils informatiques appliqués à l'expression et à la représentation : Indesign, 3DMS, Photoshop, Illustrator, AfterEffects, Première, Flash, Powerpoint, Word

2.5. Maîtrise des moyens d'expressions graphiques classiques : Capacité à réaliser des croquis, dessins, Illustrations en couleur.

2.6. Maîtrise de la communication écrite

Capacité à rédiger un mémoire de thèse

3. Pour la REALISATION

3.1. Rédaction des pièces écrites, appels d'offres, contrats, planning, cahiers des charges, passation des marchés

3.2. Prescription des choix de supports, options de fabrication

Relations, commandes et suivi avec les fabricants, les fournisseurs.

3.3. Prévisions et planning, organisation, rédiger un compte-rendu,

Contrôler les coûts, rédiger un avenant, tenir un compte fournisseur.

3.4. Capacité à établir une collaboration entre les corps de métiers.

3.5. Connaissance juridique, de gestion liées à la fonction d'auteur.

4. Pour la VEILLE CULTURELLE

La connaissance de racines culturelles, historiques et des problématiques contemporaines intégrant l'évolution et les changements culturels et économiques et leur évolution.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

1. P.M.E. Communication

Publicité

Design

Création

Photographie

Vidéo

Art

Internet

Design numérique

2. Grands Groupes

Communication

Publicité

Presse

Cinéma

Télévision

Animation

Stratégie

Mode

Luxe

Jeux vidéos

3. Enseignement technique

4. Profession Libérale

Graphiste concepteur, Directeur artistique, Directeur de création, Conseil, Editeur, Dirigeant, Gérant, Réalisateur, Artiste, Auteur, Illustrateur, Photographe, Créateur, Enseignant, Designer.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. EVALUATION des MOYENS D'EXPRESSION Connaissance et maîtrise des langages professionnels liés à la création et à la communication visuelle :

1.1. Communication orale

Capacité à présenter oralement un projet de création : analyse du programme, mise en évidence des recherches, analyse du contexte, argumentation du projet et conceptualisation des idées.

1.2. Anglais (niveau intermédiaire) Capacités comme 1.1

1.3. Communication visuelle

Capacité à exprimer un projet de création : mise en page, textes, rough, story-board, concept-board, dessins, croquis, illustrations, photographies, représentation 3D et maquettes à l'échelle.

1.4. Pratique des outils informatiques appliqués à l'expression et à la représentation : Indesign, 3DMS, Photoshop, Illustrator, AfterEffects, Première, Flash, Powerpoint, Word

1.5. Maîtrise des moyens d'expressions graphiques classiques : Capacité à réaliser des croquis, dessins, Illustrations en couleur.

1.6. Maîtrise de la communication écrite

Capacité à rédiger un mémoire de thèse

2. EVALUATION sur la CONCEPTION du projet

Rédiger un programme, un cahier des charges

Analyser un projet et effectuer des recherches (références conceptuelles, références contextuelles)
 Mettre en forme des concepts sous forme d'argumentaires
 Présenter le projet auprès de clients
 Transmettre son projet aux entreprises : Format d'enregistrements, sauvegardes, transmission des données.
 Anticiper les démarches auprès des entreprises de flashage, impression, finition,
 Rédiger les pièces écrites nécessaires aux appels d'offres et marchés.

3. EVALUATION sur la faisabilité de la REALISATION du projet

3.1. Commandes auprès des fournisseurs

3.2. Bon à tirer

3.3. Cession des droits d'auteur

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- Composition du jury : 20 membres de jury, 10 français et 10 étrangers de différentes nationalités - Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 100% pour 1/2 employeurs et salariés
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Composition du jury : 20 membres de jury, 10 français et 10 étrangers de différentes nationalités - Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 100% pour 1/2 employeurs et salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 novembre 2008 publié au Journal Officiel du 13 novembre 2008 (cf. arrêté du 14 novembre 2008 publié le 21 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2008) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé Graphiste concepteur - Directeur artistique, avec effet au 13 novembre 2008, jusqu'au 13 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 55 certifiés par an environ 1500 certifiés depuis 1972

Autres sources d'information :

<http://www.penninghen.fr>

Lieu(x) de certification :

31 rue du dragon 75006 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESAG/Penninghen 31 rue du dragon

75006 Paris

Historique de la certification :

Certification suivante : Directeur artistique en art graphique et design numérique